

## Pour se réinscrire ou se préinscrire, c'est ici !!!



Pour les **anciens comme pour les futurs élèves de Vibrato**, les inscriptions s'effectuent en ligne jusqu'au 31 octobre !

## Les réinscriptions à Vibrato sont ouvertes à partir du 2 mai !

- ◆ **Les anciens élèves de Vibrato** sont invités à renouveler leur inscription via le lien ci dessous (puis **Accès usager**) à **partir du jeudi 2 mai et jusqu'au 31 octobre**. **Attention toutefois, ils restent prioritaires sur leur place en classe instrumentale jusqu'au 31 mai**. Passé cette date les réinscriptions leur seront toujours possibles mais suivant les places disponibles.
- ◆ **A partir du 1er juin jusqu'au 31 octobre les pré-inscriptions sont ouvertes à tous** (bouton Pré-inscription). Attention au calendrier !

Plateforme d'inscription et réinscription - cliquez ici ! ([https://www.imuse-ccoceanmaraisdemonts.fr/extranet/extranet2/portail\\_nc.php?p=portails](https://www.imuse-ccoceanmaraisdemonts.fr/extranet/extranet2/portail_nc.php?p=portails))

Pour mieux connaître le Conservatoire, vous pouvez consulter les documents suivants :

 [Règlement Intérieur Vibrato](#) (pdf - 3,45 Mo) (

<https://www.vibrato-ecoledemusique.fr/index.php/content/download/42686/667788/file/var/oceanmaraisdemonts/storage/original/application/1ce3165a41e23524>  
)

 [Calendrier des cours 24-25](#) (pdf - 138,87 ko) (

<https://www.vibrato-ecoledemusique.fr/index.php/content/download/53035/771376/file/var/oceanmaraisdemonts/storage/original/application/c1c4d27002392a8e>  
)

## Pour compléter votre dossier d'inscription :

Pour être complet, votre dossier doit comporter :

- Une photo de l'élève récente

- Pour les élèves mineurs : une fiche médicale (à télécharger ci-dessous)
- Une attestation de Responsabilité Civile individuelle ou familiale
- L'attestation de quotient familial de la CAF téléchargeable sur le site <https://www.caf.fr/> (<https://www.caf.fr/>) 

Une fois remplis, les documents ci dessous sont à transmettre au Conservatoire, soit en les *important directement* en ligne au moment de la saisie, soit en les *déposant au secrétariat* (voir les horaires d'ouverture) :

 [Fiche médicale 24-25](https://www.vibrato-ecoledemusique.fr/index.php/content/download/53024/771268/file/var/oceanmaraisdemonts/storage/original/application/504c5b00dfdb3aad) (pdf - 229,62 ko) (  
<https://www.vibrato-ecoledemusique.fr/index.php/content/download/53024/771268/file/var/oceanmaraisdemonts/storage/original/application/504c5b00dfdb3aad>

◆  [Autorisation de Prélèvement automatique](https://www.vibrato-ecoledemusique.fr/index.php/content/download/43915/679584/file/var/oceanmaraisdemonts/storage/original/application/f2a65e08e) (pdf - 311,97 ko) (  
<https://www.vibrato-ecoledemusique.fr/index.php/content/download/43915/679584/file/var/oceanmaraisdemonts/storage/original/application/f2a65e08e>  
)

Validation de l'inscription :

- ◆ aucune inscription ne pourra se faire par téléphone
- ◆ les intégrations se font suivant les places disponibles
- ◆ un dossier incomplet invalide de fait l'inscription

Afin de vous accompagner dans cette démarche, vous trouverez ci dessous deux tutoriels à consulter :

Vous pouvez suivre à tout moment l'évolution administrative de votre demande en vous connectant à la plateforme (bouton Pré-inscription).

En cas de difficultés de connexion, il demeure néanmoins possible d'effectuer sa préinscription directement au secrétariat sur rendez-vous.

*Bonnes inscriptions !*

## Inscription en cours d'année:

Elle peut se faire pour des élèves débutants ou avancés, selon les critères suivants :

- ◆ Cours instrumental individuel ou semi-collectif : en fonction des places disponibles ;
- ◆ Cours de pratiques collectives : selon le calendrier des concerts ou auditions et en fonction des places disponibles ;
- ◆ Cours de formation musicale : jusqu'aux vacances de la Toussaint, pour les élèves débutants ; à tout moment de l'année, pour les élèves avancés.

Dans tous les cas, veuillez contacter Vibrato afin de discuter des possibilités d'inscription.

## Liste d'attente

Les effectifs des classes instrumentales et vocales étant limités, les élèves peuvent s'inscrire sur liste d'attente, **renouvelable chaque année** . Celles-ci fonctionnent selon les critères d'accessibilité suivants :

- ◆ Inscription chronologique (assurant un ordre de priorité)
- ◆ Age (pourcentage fixe d'enfants mineurs dans l'établissement)
- ◆ Compétence physique et physiologique (garantissant une formation effective de l'élève)
- ◆ Aucune inscription en liste d'attente ne peut se faire par téléphone, veuillez prendre rendez-vous avec le secrétariat

## Conditions d'admission à Vibrato

- ◆ L'inscription ne peut être validée qu'après renseignement complet du dossier d'inscription. Les élèves sont inscrits pour l'année scolaire complète.
- ◆ A partir de l'âge de 4 ans.
- ◆ Habitant sur le territoire de la Communauté de Communes Océan-Marais de Monts (Les élèves dont le lieu de résidence se trouve en dehors admis au cursus sous réserve des places disponibles).
- ◆ Disposer de son instrument soit par l'achat, soit par la location, dans le mois qui suit l'inscription ; l'instrument doit recevoir l'agrément du professeur.

Si vous souhaitez régler par prélèvement (

<http://www.vibrato-ecoledemusique.fr/Les-infos-pratiques/S-inscrire/Avec-le-prelevement-automatique-vos-reglemei>  
) 

En savoir plus sur la location d'un instrument (

<https://www.vibrato-ecoledemusique.fr/index.php/Les-infos-pratiques/Louez-un-instrument>)

Pour contacter le Conservatoire à Rayonnement intercommunal Vibrato (

<http://www.vibrato-ecoledemusique.fr/Les-infos-pratiques>) 

02 51 59 54 39

Présentation Vibrato 2024 (calameo.com) (<https://www.calameo.com/oceanmaraisdemonts/read/00289128337223ee930d5>)